

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE COGECOOP

PROPRIETAIRES :

Gestion de mandat : 6,5 % H.T. sur les encaissements (T.V.A = 20 %)

Frais d'agence : 8 € par m2 (selon la loi A.L.U.R.) plafonnés à 1 mois de loyer ; Ceux-ci comprennent les frais administratifs, les frais d'établissement de bail, les frais de recherche de locataire

Frais état des lieux : Sur facture, selon tarif prestataire (grille tarifaire ci-jointe).

Assurance Loyers impayés : 2,5 % TTC sur les Appels de loyers

Diagnostics Obligatoires :

- Diagnostics Performance Energétique - validité 10 ans
- Evaluation des Risques Naturels et Technologiques

"Diagnostics obligatoires depuis juillet 2007"

- **Surface habitable** - validité illimitée - sauf si travaux modificatif du logement

"Diagnostic obligatoire depuis avril 2009"

- Diagnostics Amiante Partie Privative - validité illimitée

ne concerne pas les logements avec permis de construire après le 1er juillet 1997

"Diagnostic obligatoire depuis janvier 2013"

- Diagnostics Electricité et Gaz - validité 6 ans

ne concerne que les logements de plus de 15 ans

"Diagnostic obligatoire depuis janvier 2017"

Coût pour un pack locatif comprenant ces 6 diagnostics : 270 euros*
Diagnostic seul : 70 euros*

**Tarif indicatif, appliqué par la Société Diagnostissimo*

N.B. : Bien entendu vous pouvez faire réaliser ces derniers par l'entreprise de votre choix, mais

dans tous les cas ces diagnostics devront obligatoirement être annexés à chaque dossier

Autres diagnostics (selon conditions) :

- Constat Risque d'Exposition au Plomb - validité 6 ans si positif, 30 ans si négatif

"Diagnostic obligatoire depuis août 2008"

ne concerne que les logements datant d'avant le 1er janvier

GRILLE TARIFAIRE TTC (*)
ETAT DES LIEUX – A CHARGE DU PROPRIETAIRE

Studio/T1	T2/T3	T4/T5	T6
85 €	95€	105 €	110 €

- ✓ Chiffrage inclus
- ✓ Des frais seront facturés en cas d'annulations de rendez-vous non justifiées
- ✓ Pour les meublés la grille d'inventaire est à fournir

(*) Conditions tarifaires appliquées par la société ACEG, notre prestataire de service

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE COGECOOP

LOCATAIRES :

Frais d'agence : 8 € par m2 (selon la loi A.L.U.R.)* plafonnés à 1 mois de loyer ; Ceux-ci comprennent les frais de recherche de locataire, frais constitutions du dossier, frais administratifs, les frais de rédaction de bail...

Dépôt de garantie : correspondant à un mois de loyer sans les charges, encaissé, restitué au départ du locataire, dans un délai d'un mois, après remise des clés, en l'absence de « dégradation » locative, sinon dans un délai de deux mois

(*) Ce que prévoit la loi : plafonnement des honoraires liés à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction de bail : 8€/m2, plafonnement lié à la prestation d'établissement des états des lieux = 3€/m2

N.B. : le montant des honoraires payés par le locataire ne peut excéder celui payé par le bailleur